
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 5 août 2026 à la salle du Conseil, située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 9 h 15, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

<u>Sont présents:</u>	<u>Municipalités représentées</u>
Monsieur le conseiller Mario Langevin	Aumond
Monsieur le conseiller Yvon Blanchard	Blue Sea
Monsieur le conseiller Samuel Malette	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre	Bouchette
Monsieur le conseiller Robert Berniquez	Cayamant
Monsieur le conseiller Jean-François Dion	Déléage
Monsieur le conseiller Denis Marcoux	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Mathieu Caron	Gracefield
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Gabriel Guertin	Kazabazua
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin	Lac Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Louis-André Hubert	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Pierre Côté	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Gilles Courchain	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est aussi présente :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et gestionnaire de projet et des employé(e)s de la MRC.

<u>Est absent :</u>	<u>Municipalité représentée</u>
Monsieur le conseiller Patrick Beaudry	Low

Tous les élus présents sont en visioconférence via le lien transmis avec l'avis de convocation, à l'exception de Madame la préfète qui se trouve à l'endroit désigné pour le Conseil. La séance du conseil est projetée sur un écran pour les membres se trouvant à distance, au bénéfice du public présent et afin de conserver le caractère public de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance extraordinaire par la préfète

Madame Lamarche confirme que l’avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à l’ensemble des membres, incluant les membres du conseil qui ne sont pas présents, en date du 31 juillet 2026.

Monsieur le conseiller Jean-François Dion déclare la séance ouverte à 9 h 15.

2026-R-AG269

Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du 5 août 2026

Monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est résolu d’adopter l’ordre du jour du 5 août 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-R-AG270

Octroi du contrat 260605 « Travaux de construction – Agrandissement du siège social de la MRC »

Considérant que depuis la réception de la lettre de préapprobation du projet d’agrandissement du siège social de la MRC au Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) du ministère des Affaires municipales, datée du 3 mai 2023, la MRC a accompli différentes étapes requises préalables, notamment :

- La confection et l’approbation de règlements d’emprunt pour les services professionnels et pour les travaux de construction relatifs à l’agrandissement;
- La confection de plans et devis en architecture et en ingénierie relatifs aux travaux d’agrandissement;
- La réalisation de diverses études relatives au site;
- La publication d’un appel d’offres publiques 260605 pour les travaux d’agrandissement et l’ouverture publique des soumissions;

Considérant que toutes les étapes réalisées ont été communiquées au ministère et que différents documents à l’appui ont été transmis;

Considérant que tous les prérequis nécessaires à l’approbation du projet et contenus dans la lettre de préapprobation pour l’obtention du financement au PRACIM ont été remis en bonne et due forme;

Considérant que la MRC a reçu le 23 juillet 2026 une lettre d’approbation et une promesse d’aide financière d’un montant de 5 255 250 \$ de la part du ministre des Affaires municipales, M. Samuel Poulin, l’autorisant par le fait même à octroyer le contrat relatif aux travaux de construction pour l’agrandissement du siège social de la MRC;

Considérant que quatre soumissions ont été reçues et que la soumission la plus basse conforme a été remise par Industries CAMA au montant de 6 488 663 \$ avant taxes;

Considérant que le montant financier du projet a été présenté aux conseillers préalablement à la séance extraordinaire et que ces derniers approuvent le montage financier présenté;

Considérant que les sommes nécessaires au paiement du contrat seront puisées à même le règlement d'emprunt 2025-418 contracté à cette fin;

En conséquence, monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Jean-François Dion, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'octroyer le contrat 260605 « Travaux de construction – Agrandissement du siège social de la MRC » à Industries CAMA au montant de 6 488 663 \$, taxes en sus;
- D'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Joanie Courchaine, Directrice générale, à signer toute entente ou convention d'aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
- D'autoriser Mme Carolane Saumur-Belley, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et gestionnaire de projet à administrer le contrat 260605 et d'agir à titre de responsable pour le projet cité.

Monsieur le conseiller Louis-André Hubert demande la tenue du vote pour ce point. La préfète demande à la greffière-trésorière adjointe d'appeler et de compiler le vote, compilation ci-après reproduite. La décision rendue est positive pour le résultat basé sur la population : 74.99 % en faveur, contre 20.13 % en défaveur; et est positive pour le résultat basé sur le nombre de voix: 20 voix en faveur, contre 3 voix en défaveur. La décision rendue est positive.

MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU								
TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ								
Population officielle - Population des municipalités du Québec, décret de 2026								
SÉANCE DU:		2026-08-05	SUJET DU VOTE:		Octroi du contrat - Siège social			
CONFORMITÉ					RÉSULTATS			
	QUORUM: OUI				SELON LA POPULATION		SELON LES VOIX	
Validation quorum	MEMBRES PRÉSENTS: 16							
	MEMBRES VOTANTS: 15							
88.89%	DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.:33%)				OUI	NON	OUI	NON
108.70%	DES VOIX SONT REPRESENTÉES (MIN.: 50%)				74.99%	20.13%	20	3
PRÉFET PRÉSENT POUR CALCUL DU QUORUM								
	DÉTAILS DU VOTE				Population représentée		Nombre de voix	
	MUNICIPALITE	VOTE	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON
AUMOND		o	761	1	3.94%	0.00%	1	0
BLUE SEA		o	715	1	3.39%	0.00%	1	0
BOIS-FRANC		o	420	1	2.40%	0.00%	1	0
BOUCHETTE		o	773	1	4.17%	0.00%	1	0
CAYAMANT		o	983	1	4.59%	0.00%	1	0
DELEAGE		o	2 048	2	9.59%	0.00%	2	0
DENHOLM		o	603	1	2.92%	0.00%	1	0
EGAN-SUD		o	535	1	2.88%	0.00%	1	0
GRACEFIELD		o	2 543	2	11.97%	0.00%	2	0
GRAND-REMOUS		o	1 235	2	6.06%	0.00%	2	0
KAZABAZUA		o	1 083	2	4.84%	0.00%	2	0
LAC STE-MARIE		o	746	1	3.24%	0.00%	1	0
LOW			1 064	2	0.00%	0.00%	0	0
MANIWAKI		n	3 808	3	0.00%	20.13%	0	3
MESSINES		o	1 693	2	8.61%	0.00%	2	0
MONTCERF-LYTTON		o	687	1	3.57%	0.00%	1	0
STE-THERESE		o	546	1	2.84%	0.00%	1	0
	TOTAL		20 243	25	74.99%	20.13%	20	3

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Louis-André Hubert souhaite exprimer les raisons motivant son vote tenu en défaveur au point précédent : une perte d’emplois pour la Ville de Maniwaki; un coût élevé du remboursement de l’emprunt estimé à 180 600 \$ annuellement; il serait préférable d’attendre une confirmation d’aide financière du Fonds du gouvernement fédéral; la décision se prend de façon trop précipitée; le fait de déplacer les emplois met fin à un compromis qui avait été établi entre les municipalités à l’époque de l’abolition du CLD de Maniwaki, la perte d’environ 15 emplois dans la Ville de Maniwaki.

VARIA POUR INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2026-R-AG271

Clôture de la séance

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 9 h 21.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Chantal Lamarche
Préfète

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.